REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 17 décembre 2019

Rapport n° 19-07-19

ADOPTION DES 11 DÉFIS DE L'AGENDA 21 DE SAINT-LEU-LA-FORÊT

La commune de Saint-Leu-la-Forêt s'est engagée, lors de son conseil municipal du 20 novembre 2018 dans la démarche Agenda 21. Le bureau d'études VIZEA a été sélectionné pour accompagner la collectivité dans l'élaboration du programme d'actions reposant sur les 3 piliers du développement durable (économique, social et environnemental).

La réussite de ce projet repose sur l'implication des acteurs du territoire. Les habitants ont été invités à participer à la réalisation du diagnostic territorial lors des assemblées consultatives des groupes de quartier des 9-11 avril et 14 et 16 mai 2019. Ainsi, 200 participants sont venus apporter plus de 600 contributions à cet état des lieux. Un travail en interne a été mené avec l'ensemble des services en s'appuyant sur un réseau de 20 agents référents. Le diagnostic final a été présenté à l'ensemble de la population dans un document diffusé dans chaque foyer à l'intérieur du magazine communal.

Une deuxième phase de concertation des habitants a permis de travailler sur les actions concrètes qu'ils souhaitaient voir mises en œuvre. Ce sont cette fois, 120 personnes qui ont apporté plus de 250 pistes de réalisation.

L'ensemble de ces réflexions a permis de faire émerger les 11 défis de la stratégie de développement durable de l'Agenda 21 (3 défis sur le pilier environnemental, 4 défis sur le pilier social et 4 défis sur le pilier économique).

Les 2 et 3 décembre 2019, deux journées de sensibilisation de 400 élèves de CM1-CM2 et 4ème-3ème au dérèglement climatique ont été l'occasion de partager un même niveau d'information et de mener une réflexion commune sur l'impact de nos comportements à l'échelle de la planète et sur nos possibilités d'actions concrètes, dès aujourd'hui à Saint-Leu-la-Forêt. Les élèves ont été invités à voter pour le défi qui leur semble le plus important à mettre en œuvre. Ainsi, le vote des enfants et des jeunes permettent de mettre en avant un défi par pilier du développement durable

Les 11 défis qu'il vous est aujourd'hui proposé d'adopter sont les suivants :

<u>Pilier Environnemental :</u>
Préserver et développer les espaces naturels (défi jeunes)
Connaitre protéger et favoriser la biodiversité
Economiser et valoriser la ressource en eau
<u>Pilier social :</u>
Requalifier et Redynamiser le quartier des Diablots
Mieux consommer et valoriser les déchets
Renforcer les liens entre Saint-Loupiens (défi enfants et jeunes)
Elargir l'offre de service à tous les publics
<u>Pilier économique :</u>
Développer les mobilités douces et actives
Repenser la place de l'automobile
Favoriser un aménagement éco-responsable (défi enfants)
Promouvoir des commerces et des entreprises éco-responsables.

La commission Développement durable, cadre de vie, groupes de quartier et domaine forestier, réunie le 3 décembre 2019, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe.

Le Maire

MAIRIE de ST LEU LA FORET (VAL D'OISE)

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 17 décembre 2019

Délibération n° 19-07-19

ADOPTION DES 11 DÉFIS DE L'AGENDA 21 DE SAINT-LEU-LA-FORÊT

Le conseil municipal
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le sommet de la Terre de Rio et ses engagement en faveur du développement durable en 1992,
Vu la loi n° 99-533 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999 (LOADDT),
Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
Vu la loi n° 2015-992 du 17 aout 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
Considérant le programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté par les 193 États membres de l'ONU en septembre 2015 et intitulé Agenda 2030,
Vu la délibération n° 18-06-10 du 20 novembre 2018 portant engagement de la commune de Saint-Leu-la-la-Forêt dans la démarche Agenda 21,
Vu l'avis favorable de la commission Développement durable, cadre de vie, groupes de quartier et domaine forestier réunie le 3 décembre 2019,

Vu le rapport présenté, ci-annexé,

Après en avoir délibéré

Décide

Article unique : d'adopter comme suit les 11 défis de la stratégie de l'Agenda 21 de la commune de Saint-Leu-la-Forêt :

- Pilier Environnemental :
Préserver et développer les espaces naturels (défi jeunes)
Connaitre protéger et favoriser la biodiversité
Economiser et valoriser la ressource en eau
- Pilier social :
Requalifier et Redynamiser le quartier des Diablots
Mieux consommer et valoriser les déchets
Renforcer les liens entre Saint-Loupiens (défi enfants et jeunes)
Elargir l'offre de service à tous les publics

<u>- Pilier économique :</u>
Développer les mobilités douces et actives
Repenser la place de l'automobile
Favoriser un aménagement éco-responsable (défi enfants)
Promouvoir des commerces et des entreprises éco-responsables.

Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en
Préfecture du Val d'Oise le
qu'elle a été notifiée aux intéressés le
et publiée le

Le Maire

Sandra BILLET

Le Maire

Sandra BILLET